

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du

MERCREDI 10 NOVEMBRE 2010

Etaient présents :

Jean-Luc DELPEUCH - Sophie CHARRIERE - Claude GRILLET --Jean-François CHAVY – Frédérique MARBACH - Pascale DEL RABAL - Elisabeth LEMONON - Guy BELOT - Evelyne DUFOUR-MILLET - Alain GAILLARD - Marie Hélène BOITIER - Pierre-Marie DUPARAY - Michel TROUILLET - Paul GALLAND - Fernanda FERREIRA DA SILVA - Nicole JANNET-PETIT - Christian SENE - Lucien ZAJDEL - Claire BOUVROT-LARDY - François BREUIL - Patrick RAFFIN - Benoît KROELY –

Pouvoirs :

Colette XAVIER-ROLAI	à Jean-François CHAVY
Landrada ROLLAND	à Sophie CHARRIERE
Loïc PERROD	à Jean-Luc DELPEUCH
Anne Marie LEOTY	à Claire BOUVROT LARDY

Absent excusé:

Sylvie CHRETIEN

Secrétaire de séance :

Claude GRILLET

Informations générales :

Une exposition aura lieu la semaine prochaine avec l'ENSAL, en liaison avec l'ENSAM et la Mairie sur les projets d'études réalisés autour de la Maison des Griffons. Elle sera suivie d'une présentation orale.

La commission nationale du débat public tiendra une réunion concernant la mise en concession de la RCEA le 2 décembre au Griottons à 18H30.

TNT : mise en place pour le 16 novembre. Un camion d'information sera présent place du 11 Août. Des équipes pourront assister les personnes de plus de 70 ans.

Signature au siège de l'OPAC d'une charte de territoire qui vise à programmer les interventions de l'OPAC sur le territoire. Les éléments mis en avant : Cluny est particulièrement demandée. Cluny propice à la réalisation de projets BBC. Centaine de logements locatifs. Fin 2012, 12 logements au Fouettin, 7 logements au 1 rue du Merle. Fin 2013 : 20 logements BBC aux Griottons. Réhabilitation thermique de l'ensemble de la cité du Fouettin.

Approbation du compte rendu du 22 septembre et du 13 octobre à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE : Vœu sur le projet du gouvernement de prélever une taxe sur les bailleurs sociaux

N° 1

L'OPAC de Saône et Loire nous alerte sur un projet du Gouvernement inscrit dans le projet de loi de finances pour 2011 qui prévoit le prélèvement auprès des bailleurs sociaux de 340 millions d'euros chaque année entre 2011 et 2013.

La nouvelle taxe instituée serait d'un montant de 2,5 % appliquée sur les loyers des logements sociaux de plus de quinze ans et calquée sur la contribution des revenus locatifs. Elle est prévue de s'appliquer à tous les organismes sans exception. En 2013, 85 % des aides de l'Etat au profit du logement social auront disparu.

La seule subvention versée par l'Etat, pour financer la construction de logements sociaux, ne cesse de diminuer depuis plusieurs années. Aujourd'hui, l'Etat confirme cette baisse en ponctionnant les organismes d'HLM pour financer sa propre contribution.

A ceci s'ajoute la proposition de bloquer pendant trois ans les augmentations de loyer à l'indice de revalorisation des loyers (IRL), sans contrepartie de l'Etat et sans tenir compte du niveau de l'inflation. Ce qui était jusqu'à présent une recommandation de l'Etat devient désormais une obligation.

Ce projet est donc socialement injuste et économiquement contre productif. Ce nouveau transfert de charges est injuste car ce sont les familles qui vont en payer le prix, puisque ce sont leurs loyers qui seront prélevés pour financer des actions en lieu et place du financement public. Injuste car seul le logement social est concerné par cette contribution, la majeure partie du parc privé n'étant pas concernée.

Un projet également injuste car les conséquences de ces mesures pourraient s'apparenter à un nouveau transfert des charges auprès des collectivités dans le financement de la construction, de la réhabilitation de logements sociaux.

En mettant en difficulté les premiers investisseurs publics que sont les bailleurs et les collectivités, l'impact sur le plan de charges des entreprises sera immédiat. Comment ? L'effet de la CRL et du blocage des loyers représenteraient pour l'OPAC de Saône et Loire 2 M€ annuels. Sur trois ans, ce sont 42 M€ d'investissements initialement prévus qui disparaîtront et près de 500 emplois concernés dans le secteur du bâtiment. Sans compter les performances liées aux objectifs du Grenelle de l'Environnement dont la réalisation sera désormais illusoire.

Dans ce contexte, comment bailleurs et collectivités pourront maintenir leurs engagements ? Souvenons-nous. Qui a soutenu le renouvellement du parc de logements et le secteur du bâtiment pendant la crise ? Qui s'est engagé sur la réhabilitation énergétique et la construction basse consommation ?

Nous pensons que l'Etat doit lui aussi assumer pleinement ses missions aux côtés des bailleurs et collectivités. Mobiliser des moyens à la hauteur des enjeux, tenir véritablement compte de l'équité et de la solidarité nationale dont les concitoyens ont plus que jamais besoin, c'est ce que nous attendons.

C'est pourquoi, nous proposons de soutenir l'OPAC de Saône et Loire et demandons solennellement au Parlement de revenir sur ces mesures qui figurent dans le projet de loi de finances pour 2011.

M. ZAJDEL : Ce texte n'est déjà plus d'actualité. Ce jour, l'assemblée nationale a voté un amendement qui met en place un dispositif alternatif à cette contribution. Certains OPAC n'investissent pas et se contentent de la rente des loyers. Proposition de péréquation entre les OPAC est faite.

M. DELPEUCH : La loi n'a pas encore été adoptée, la démarche du gouvernement n'est à ce stade qu'une proposition d'amendement qui s'attaque à ce que l'Etat appelle les « dodus dormants ». Or l'OPAC de Saône-et-Loire n'est ni « dodu », ni « dormant » et le risque est réel que le texte, même amendé, ait un impact négatif sur l'Office. L'information relative à cet amendement proposé par le gouvernement n'est pas particulièrement rassurant et la vigilance reste de mise sur ce sujet très sensible, qui touche à des valeurs de solidarité.

M. GALLAND : Les OPAC auraient pu ajouter une petite phrase sur le 1% logement qui ne sert plus aujourd'hui au logement social.

M. ZAJDEL : Opportunité de ce vœu ? A problèmes locaux, vote local. Ne s'estime pas mandaté en sa qualité d'élu de CLUNY comme défenseur d'une structure comme l'OPAC. Ceci est du ressort des Assemblées et si la municipalité de CLUNY se met à traiter ce genre de problèmes, il nous faudrait plus d'une séance par mois.

M. DELPEUCH : Nous pensons que nous avons à nous préoccuper des propositions de loi qui ont un impact sur la vie des habitants de la commune.

M. GALLAND : Renchérit sur cette proposition et ajoute que nous nous sommes également prononcé contre la réforme des collectivités territoriales sous la forme d'un vœu. D'autant que cette réforme aura des conséquences sur les finances de la commune.

Vote : 20 voix « POUR » et 6 « NON PARTICIPATION AU VOTE »

ADMINISTRATION GENERALE : Rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'eau potable et de l'assainissement N°2

Conformément à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales, le maire est tenu de présenter au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2009.

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport.

Les présents rapports annuels ont été rédigés en application des textes législatifs précités et porte sur l'exercice 2009.

Par ailleurs, dans le cas de services délégués, le délégataire doit, selon les termes des articles L. 1411-3 du code précité, transmettre à la collectivité délégante un rapport comportant une analyse sur le plan financier et sur la qualité du service rendu avant le 1er juin. Cette prestation a été fournie par SDEI dans les délais.

Il est demandé au Conseil municipal :

- de prendre acte du rapport 2009 de la SDEI, produit au titre de sa délégation de service public pour le service d'eau potable ;

- de prendre acte des rapports annuels 2009 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de la Commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Pour l'assainissement :

M. GALLAND : Nombre d'habitants desservis ? Le nombre d'habitants qui ne seraient pas raccordés au réseau d'assainissement lui paraît excessif.

Mme DEL RABAL : Il s'agit vraisemblablement des abonnés.

Pour l'eau potable :

Mme JANNET-PETIT : Où se trouve la source des moines ?

Mme MARBACH : sur la route de Château en haut de Montillet. Etude la source des moines : turbidité trop importante, surtout en situation de pluie.

Mme DEL RABAL : nouvelle étude plus bas, pour voir si la turbidité est la même.

M. BREUIL : autrefois, la source des moines donnait plus que la station de la gare. Il rappelle qu'on devait également étudier la zone de la Grosne.

M. GALLAND : Le taux de rendement n'est pas encore excellent. On devrait passer au-dessus de 80 %.

M. ZAJDEL : A-t-on une idée de la nature des réclamations ?

Mme MARBACH : Elles ont lieu après les interventions de pompiers ou suite à des orages et concernent la couleur trouble de l'eau.

Vote : unanimité.

FINANCES : DECISION MODIFICATION BUDGET PRINCIPAL

N° 3

M. le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder aux virements budgétaires ci-après :

D/R	I/F	Chapitre	Nature	Libellé	Montant
SECTION D'INVESTISSEMENT					
OPERATION NON AFFECTEE					
R	I		021	Virement de la section de fonctionnement	80 500,00 €
OPERATION 79 : CLUNY 2010					
R	I		1328	Fondation du patrimoine (Cluny 2010)	-80 000,00 €
		TOTAL			-80 000,00 €
OPERATION 63 : GRIOTTONS					
D	I		2313	Installation d'une porte aux Griottons	500,00 €
		TOTAL			500,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
D	F		023	Virement à la section d'investissement	80 500,00 €
D	F	011	6067	Fournitures scolaires	10 000,00 €
		011	6232	Fêtes et cérémonies	20 000,00 €
D	F	011	6236	Catalogues et imprimés	22 654,00 €
D	F	011	6237	Publications	17 000,00 €
D	F	011	6574	Subvention exceptionnelle à l'OT	30 000,00 €
D	F	011	6574	Subvention exceptionnelle (autres)	-4 000,00 €
D	F	011	60621	Combustibles	1 100,00 €
D	F	011	60632	Fournitures de petit équipement	4 000,00 €
D	F	011	60633	Fournitures de voirie	2 500,00 €
D	F	011	61522	entretien des bâtiments	1 137,00 €
D	F	011	61551	Entretien matériel roulant	5 113,00 €
TOTAL CHAPITRE 011					109 504,00 €
TOTAL DEPENSES					190 004,00 €
RECETTES					
R	F	74	74718	Subventions Etat	53 000,00 €
R	F	74	7472	Subvention CLEA	10 000,00 €
R	F	74	7473	Subventions du département	30 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 74					93 000,00 €
R	F	77	7713	Dons	89 654,00 €
R	F	77	7788	Produits exceptionnels divers (rembt sinistres)	7 350,00 €
TOTAL CHAPITRE 77					97 004,00 €
TOTAL RECETTES					190 004,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Vote : Unanimité.

FINANCES : Encaissement d'indemnité de sinistre

N°4

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite au sinistre du 20 avril 2010 concernant un potelet amovible au parking des Griottons, la SMACL nous propose une indemnité de 475.00 €.

Ce montant correspondant aux dépenses engagées, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à encaisser cette somme.

Vote : Unanimité.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'une procédure adaptée a été lancée pour l'opération « Voirie 2010 ». L'opération a été divisée en 18 lots :

- Lot n°1 : Avenue Charles de Gaulle
 Lot n°2 : Rue du Fresne
 Lot n°3 : Chemin des Batillots
 Lot n°4 : Chemin des Pendus
 Lot n°5 : Allées du Cimetière
 Lot n°6 : Carrefour rue du Fouettin/Laurent Bazot
 Lot n°7 : Rue du Champ de Foire
 Lot n°8 : Rue des Chenevières
 Lot n°9 : Chemin des Chenevrières Aubépines RD 980
 Lot n°10 : Rue des Chenevrières Allée Pierre le Vénérable rue des Aubépines
 Lot n°11 : Renforcement route de Varanges devant le tennis
 Lot n°12 : Les Cas
 Lot n°13 : Chemin de Rochefort partie basse
 Lot n°14 : Accès le Plaisir côté RD 980
 Lot n°15 : Chemin de la Pétouze
 Lot n°16 : Parking Gendarmerie
 Lot n°17 : Place St Marcel
 Lot n°18 : Rue Prud'hon

La commission d'ouverture des plis s'est réunie les 26 octobre 2010 et 9 novembre 2010 a constaté les résultats suivants et émis des priorités :

Lots	Intitulés	Priorités	ENTREPRISES					
			AXIMA	EUROVIA	EIFFAGE	DE GATA	GUINOT	SOCAFL
16	Gendarmerie	1	8 310,88	6 979,83	7 588,02	6 879,39	9 877,76	8 552,95
18	Rue Prud'hon	2	6 490,09	5 736,37	5 581,13	5 697,15	6 246,11	6 891,35
2	Rue du Fresne	3	12 992,44	13 816,06	11 796,39	11 690,90	17 838,34	13 317,04
3	Chemin des bâillots	4	19 241,25	14 288,01	17 603,92	15 667,60	21 229,00	22 895,03
4	Chemin des pendus 1ère partie	5	21 773,18	16 138,23	19 850,01	17 712,76	24 051,56	25 936,46
14	Le Plaisir	6	11 803,32	8 859,37	11 033,10	9 699,56	13 048,36	14 012,34
5	Allée du cimetière	7	4 794,88	3 584,23	4 437,76	3 901,35	5 103,33	5 644,64
9	Chenevrières 1ère partie	8	13 108,76	9 814,97	12 198,00	10 764,00	14 531,40	15 593,45
11	Tennis	9	19 963,75	18 412,53	17 712,16	17 721,73	21 307,64	20 745,70
13	Rochefort	10	12 867,62	9 946,89	12 013,82	10 626,46	14 316,12	15 220,89
15	La Pétouze	11	19 800,98	14 901,56	18 183,98	16 253,64	21 946,60	23 653,29
6	Fouettin/Bazot	12	18 801,84	17 237,95	17 222,70	16 108,92	24 755,41	20 917,74
12	Les Cas	13	20 704,55	15 365,61	18 936,27	16 899,48	22 999,08	24 717,73
10	Chenevière Le Vénérable	14	17 549,39	15 965,82	15 173,05	15 326,74	18 914,74	18 740,42
7	Champ de Foire	15	23 280,14	18 567,90	20 750,60	24 219,00	25 594,40	30 914,21
8	Chenevières	16	36 232,60	34 641,96	34 760,07	31 183,91	40 746,52	38 429,69
17	Place St Marcel	17	17 115,50	15 942,13	16 593,42	14 770,00	19 870,94	18 085,79
1	Avenue Charles de Gaulle	18	23 280,14	18 567,90	20 750,60	24 219,00	25 594,40	30 914,21
	TOTAL		308 111,31	258 767,32	282 185,00	269 341,59	347 971,71	355 182,93

La commission propose de retenir :

* l'entreprise EUROVIA pour les lots 3, 4, 14, 5, 9, 13, 15 et 12

* l'entreprise EIFFAGE pour les lots 18 et 11

** l'entreprise DE GATA pour les lots 16, 2 et 6
et de ne pas donner suite aux autres lots.*

Les prix obtenus ont été inférieurs aux estimations.
On va jusqu'à la priorité 13.

Vote : Unanimité

TRAVAUX : SCHEMA DIRECTEUR CLUNY 2010 - Etude de diagnostic et de faisabilité

N° 6

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'opération initialement prévue sur les Barabans dans le cadre du projet Hézelon a du être différée en raison des difficultés de négociation pour le rachat du Baraban sud, qui n'est à ce jour pas concrétisé. D'un montant estimé de 1 930 000 € TTC, elle comprenait l'achat du Baraban, l'étude préalable et les travaux organisés en 2 tranches.

Aussi, il semble souhaitable de faire évoluer la réflexion sur le devenir de ce secteur, et de redéployer les fonds pour résoudre des problèmes urgents sur le patrimoine de l'abbaye relevant de la compétence de la Commune, à savoir :

- Les écuries de Saint Hugues,
- La dépendance Ouest du Palais Jean de Bourbon
- Les anciennes prisons.

De par leur insertion au cœur de la Ville, ces bâtiments participent pleinement de la compréhension par le public de l'abbaye, axe majeur du projet Cluny 2010, sans oublier le Baraban sud.

Ces études de diagnostic et de faisabilité aborderont tant la sauvegarde du clos et du couvert, que l'aménagement intérieur en fonction des hypothèses de réutilisation concertées avec les utilisateurs. Elles comprendront 4 volets :

- Les Barabans Nord et Sud, intérieur et extérieur, ainsi que le narthex et le parc abbatial,
- Les écuries de Saint Hugues, façades, toitures et accès, ainsi que l'impact de la remise en valeur des éléments architecturaux anciens sur les espaces intérieurs, théâtre et salle d'exposition ;
- Les anciennes prisons, extérieur et intérieur, le programme de réutilisation visant à redéployer les réserves du musée Ochier ;
- La dépendance Ouest du Palais Jean de Bourbon ainsi que la cour attenante et le bâtiment au Sud récemment acquis par la Ville, permettant le dégagement et la remise en valeur des dispositions anciennes.
- Le coût de la mission serait le suivant :
- Chapitre I : Barabans 47 747.47 € T.T.C.
- Chapitre II : Ecuries Saint Hugues 35 844.98 € T.T.C.
- Chapitre III : Anciennes prisons 11 651.13 € T.T.C.
- Chapitre IV : Dépendances ouest Palais J. de Bourbon 6 006.49 € T.T.C.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver le nouveau schéma repris ci-dessus ;**
- **d'attribuer la mission « étude de diagnostic et faisabilité » à Monsieur Frédéric DIDIER, Architecte en Chef des Monuments Historiques ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.**

M. ZAJDEL : qu'entend-on par réhabilitation des éléments architecturaux anciens sur les espaces intérieurs ?

Mme CHARRIERE : Pour les Ecuries Saint-Hugues, il s'agit de l'intégralité du bâtiment, dont le pignon nord très dégradé.

M. GALLAND : Qui pense qu'il est nécessaire de réorienter le secteur, dans la mesure où nous n'en avons pas discuté en commission ?

M. DELPEUCH : Cette réflexion a été amenée dans le cadre du comité de pilotage. La négociation a été conduite par l'équipe précédente. Notre souhait est qu'on accorde la priorité à des bâtiments plus centraux et plus utilisés par les Clunisois.

M. GALAND : trouve que le coût de l'étude est excessif sur les écuries Saint Hugues.

M. ZAJDEL : Très étonné du coût de l'étude sur les anciennes prisons.

M. GALLAND : Vous demandez à Frédéric Didier une étude diagnostic de 100 000 € pour des bâtiments qu'il connaît parfaitement, attendu qu'il est là depuis 17 ans.

M. ZAJDEL : Très bonne idée que l'étude sur les Ecuries Saint Hugues. Mais où en est-on de l'acquisition des Barabans ?

Mme CHARRIERE : Le préfet doit prendre contact avec les propriétaires pour les enjoindre de faire les travaux de mise en sécurité.

M. ZAJDEL : Se demande pourquoi nous n'avons pas repris les négociations avec les propriétaires.

M. DELPEUCH indique que pour lancer des travaux d'un montant de près de 2 M€ sur des bâtiments historiques, il est nécessaire de définir précisément la nature et les modalités des interventions. La bonne connaissance des bâtiments dans leur état actuel ne dispense pas d'étudier précisément les évolutions. C'est précisément la mission de l'Architecte des Monuments Historiques.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 11 mars 2009, le Conseil municipal a transféré à la Communauté de Communes du Clunisois la compétence élaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale.

Par arrêté inter-préfectoral en date du 17 août 2010, le périmètre du SCOT a été défini comme suit :

Il est enfin présenté la liste des communes et Communautés de Communes qui composeront le futur périmètre du SCOT : <i>Collectivité</i>	<i>Nb communes</i>	<i>Superficie (km²)</i>	<i>%</i>	<i>Nb habitants</i>	<i>%</i>	<i>Date décision</i>
CAMVAL	26	229,66	22,69	63 291	59,02	12/02/2009
CC MACONNAIS BEAUJOLAIS	12	62,00	6,13	11 363	10,6	23/09/2009
CC MACONNAIS VAL DE SAONE	12	103,41	10,22	5 805	5,41	23/06/2009
CC MATOUR ET SA REGION	9	146,17	14,45	3 734	3,48	09/07/2009
CC MACONNAIS CHAROLAIS	6	70,36	6,95	2 294	2,14	10/06/2009
CC CLUNISOIS	25	257,53	25,44	9 985	9,31	29/06/2009
CC TOURNUGEOIS	12	124,57	12,3	9 617	8,97	24/06/2009
PIERRECLOS	1	12,41	1,23	926	0,86	06/11/2009
CLERMAIN	1	6,00	0,59	214	0,21	02/07/2009
TOTAL	104	1 012,11	100	107 229	100	

En outre, considérant la délibération du 24 juin 2010 par laquelle la CAMVAL a décidé de créer un syndicat mixte chargé de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du SCOT de la région mâconnaise, le périmètre du syndicat mixte a été défini par inter-arrêté préfectoral en date du 17 août 2010.

De ce fait, les conseils municipaux des communes intéressés et des conseils communautaires de la communauté d'agglomération et des communautés de communes intéressées sont invités à se prononcer sur la création de ce syndicat mixte, dont les statuts ont été proposés par la CAMVAL, conformément aux dispositions de l'article L 5211-5 du CGCT. Les communautés de communes ne pourront délibérer qu'à l'issue de l'accord donné par les conseils municipaux des communes membres, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir délibéré.

Mme DUFOUR-MILLET : demande si la non adoption de ces statuts est susceptible de remettre en cause la mise en place du SCOT.

M. DELPEUCH : le but est de redonner l'occasion aux différentes communautés de communes de se remettre autour de la table pour trouver un terrain d'entente.

M. CHAVY : s'étonne que dans un schéma de cohérence territorial, aucune place ne soit faite au critère de superficie.

M. DELPEUCH : c'est d'ailleurs un des reproches faits au projet présenté par la CAMVAL.

Il précise par ailleurs que l'adoption de ce projet passera par une procédure complexe dite de majorité qualifiée.

QUESTIONS DIVERSES

Budget de Cluny 2010 : réalisation du budget :

M. RAFFIN : il est évoqué la question financière de l'opération Cluny 2010, dans l'édito du bulletin municipal et un comparatif avec les budgets culturels des années 2007 et 2008. Il demande, vu la difficulté à comprendre la situation, qu'on ait un budget analytique de ce projet. Il comprend qu'on ait voulu rassurer la population mais doute de la véracité des chiffres et demande :

La comptabilité analytique ainsi que tous les éléments financiers concernant l'opération *CLUNY 2010* pour les exercices 2008, 2009 et 2010 :

1. Au niveau de la comptabilité de la Ville de Cluny ;
2. Au niveau de la comptabilité de la Communauté de Communes du Clunisois ;
3. Au niveau de la comptabilité de l'Office du Tourisme (+ les bilans financiers) ;
4. Au niveau de la Fédération des Sites Clunisiens (+ les bilans financiers) ;
5. Au niveau du Centre d'Etudes Clunisiennes (+ les bilans financiers).

M. DELPEUCH : précise qu'il a toujours été prévu qu'un état détaillé soit donné dès que toutes les opérations seront terminées.

Mme DEL RABAL : Lors de la commission finances du 30 novembre, à 18h30, il sera traité des tarifs publics et du budget Cluny 2010.

Reprise des personnels Cluny Culture :

M. RAFFIN : Relativement aux différents personnels qui font l'objet de contentieux, comment se fait-il qu'on ne nous donne pas d'information ?

M. DELPEUCH : On est toujours dans des procédures de référé et pas sur le fond. Le conseil d'Etat juge que l'urgence n'est pas suffisamment sérieuse pour qu'il instruisse le dossier. Pour ce qui est de la démarche aux Prudhommes, le contentieux est lié à un désaccord sur le nombre d'heures de reprise du personnel.

EPCC :

M. RAFFIN : M. DELPEUCH sera-t-il candidat à la direction de l'EPCC ?

M. DELPEUCH : C'est impossible : le Directeur, qui ne peut être un des représentants des collectivités siégeant au CA de l'EPCC, sera désigné par ce CA, sur la base de candidatures.

M. ZAJDEL : Problème de la « surcommunication ». A propos de différents articles dans le bulletin municipal concernant le débat sur l'éventuel EPCC, reproche de M. ZAJDEL qui précise qu'il n'a jamais été question d'affirmer que l'EPCC était la meilleure réponse, mais que le Conseil municipal avait donné mandat au Maire pour négocier sur une hypothèse EPCC et rien d'autre.

M. DELPEUCH : Rappelle le contenu de la discussion et précise que le conseil municipal ne se résume pas à la seule opposition.

Ecole de Musique et de Danse :

M. BELOT précise qu'il n'y a pas un mot dans le rapport de l'expert sur la question des briques

M. GALLAND : Question de la dangerosité de l'accès à la terrasse se pose toujours.

Courrier relatif au déficit de l'OTSI :

M. GALLAND : Déficit de l'OT ?

M. DELPEUCH : Il y a une annonce de déficit mais pas d'endettement de l'OTSI à prévoir.

Etourneaux au champ de foire :

M. GALLAND : Les étourneaux sont une véritable nuisance au Champ de Foire.

M. BELOT : il y a la solution de l'élagage des arbres mais on déplace le problème.

M. BOUVROT-LARDY : proposition d'une battue administrative.

Paires de menottes pour les policiers municipaux :

M. GALLAND : les policiers municipaux auraient été dotés de paires de menottes ?

M. DELPEUCH : Quand des personnes sont agitées, il peut être utile de les contenir.